



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAU

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAU-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin des Crêts Leyron 38 - 1091 Grandvaux
Parcelle :	5748
Propriétaire :	CL38 SA
Nature des travaux :	abattage de trois bouleaux avec compensation par deux arbres d'essence majeure indigène
Motifs :	les arbres sont en mauvaises santé

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit **du 19 janvier au 8 février 2022**. Le dossier est déposé au service communal de l'urbanisme et police des constructions, rte de Lausanne 2 à 1096 Cully, il est consultable pendant la durée de l'affichage.

La Municipalité

Cully, le 27 janvier 2022.